

Circuit du Pissotiau à Saint Waast



Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce circuit parcourt la vallée de l'Hogneau le long de petites routes ou de chemins en périphérie des villages de Bellignies et Gussignies.

Durée	2h 20	Difficulté	Facile
Distance	7,80 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	51 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	51 m	Commune	Saint-Waast (59570)
Point haut	147 m	Région	Avesnois
Point bas	95 m		



Trace n° 1565569



Description

Stationnez sur le parking en face de l'église de [Saint-Waast](#).

(D/A) Quittez le parking et partez à gauche. Après le pont sur l'Hogneau, empruntez à droite la Rue du Vieux Chemin puis à gauche la Rue Laurent Niogret.

(1) Prenez l'ancienne RN9 à gauche sur 20m, traversez au passage piéton puis suivez à droite le Chemin du May qui longe le Ruisseau de Marvi. Ce chemin pittoresque est bordé de haies. Passez sous l'ancienne voie ferrée puis continuez à gauche au niveau de la colonne de la Vierge dont le culte est très répandu dans la région.

(2) Quittez le fond de vallée et montez à gauche sur le plateau. À l'intersection suivante, prenez à droite vers la Cambuse.

(3) Virez encore à droite sur le chemin empierré en direction du blockhaus. Rejoignez la RD942. Partez à droite et dépassez le camping et la ferme de Cambron.

(4) Après la chapelle, engagez-vous à gauche sur le chemin de terre. À la ferme, prenez à gauche puis à droite la Rue de la Ruelle. Rejoignez la Chapelle Gantois, la mairie, l'école et la salle des fêtes de Bermeries.

(5) Empruntez à gauche la RD154 puis encore à gauche la Rue du Partiau.

(6) Virez à droite sur la ruelle puis tournez à gauche pour traverser le village. Au croisement en T, allez à droite puis effectuez un crochet gauche-droite sur la RD942 et rejoignez le hameau du Pissotiau – en terme local : petit ru, filet d'eau. Continuez tout droit jusqu'à l'Hogneau où on aperçoit les restes d'un ancien moulin.

(7) Suivez à gauche le Chemin des Boules et retrouvez l'ancienne RN49.

(8) Virez à gauche pour retrouver l'église et le parking (D/A).

Points de passages

- D/A Eglise de St Waast**
N 50.304359° / E 3.75029° - alt. 96 m - km 0
- 1 Ancienne RN9 à gauche**
N 50.3046° / E 3.746605° - alt. 105 m - km 0.45
- 2 Croisement, à gauche**
N 50.295918° / E 3.743493° - alt. 117 m - km 1.53
- 3 La Cambuse**
N 50.293259° / E 3.752212° - alt. 133 m - km 2.45
- 4 Chapelle de Cambron**
N 50.28899° / E 3.747588° - alt. 132 m - km 3.15
- 5 Gantois**
N 50.282066° / E 3.749696° - alt. 143 m - km 4.04
- 6 Ruelle à droite**
N 50.284962° / E 3.755256° - alt. 142 m - km 4.86
- 7 Chemin des Boules**
N 50.297314° / E 3.762054° - alt. 110 m - km 6.54
- 8 Ancienne RN49**
N 50.302738° / E 3.753809° - alt. 108 m - km 7.45
- D/A Eglise de St Waast**
N 50.304366° / E 3.75029° - alt. 96 m - km 7.79

Informations pratiques

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).
Suivez le balisage Jaune.

A proximité

Ferme de Cambron

Cette grange dîmière du XII^{ème} siècle appartenait à l'Abbaye de Cambron, en Belgique, actuel Parc Pairi Daiza. Le porche est surmonté d'un colombier. En face, la chapelle du XV^{ème} siècle est rattachée à la cense de Cambron.

Copie, vente et diffusion interdites - zOmL5qik

(5) Bermeries n'a pas d'église, la commune ne possède qu'une chapelle simple construite en 1872 au hameau de Gantois. En 1876, à la demande du conseil municipal, l'Archevêque de Cambrai autorisa qu'une messe basse y soit célébrée chaque dimanche.

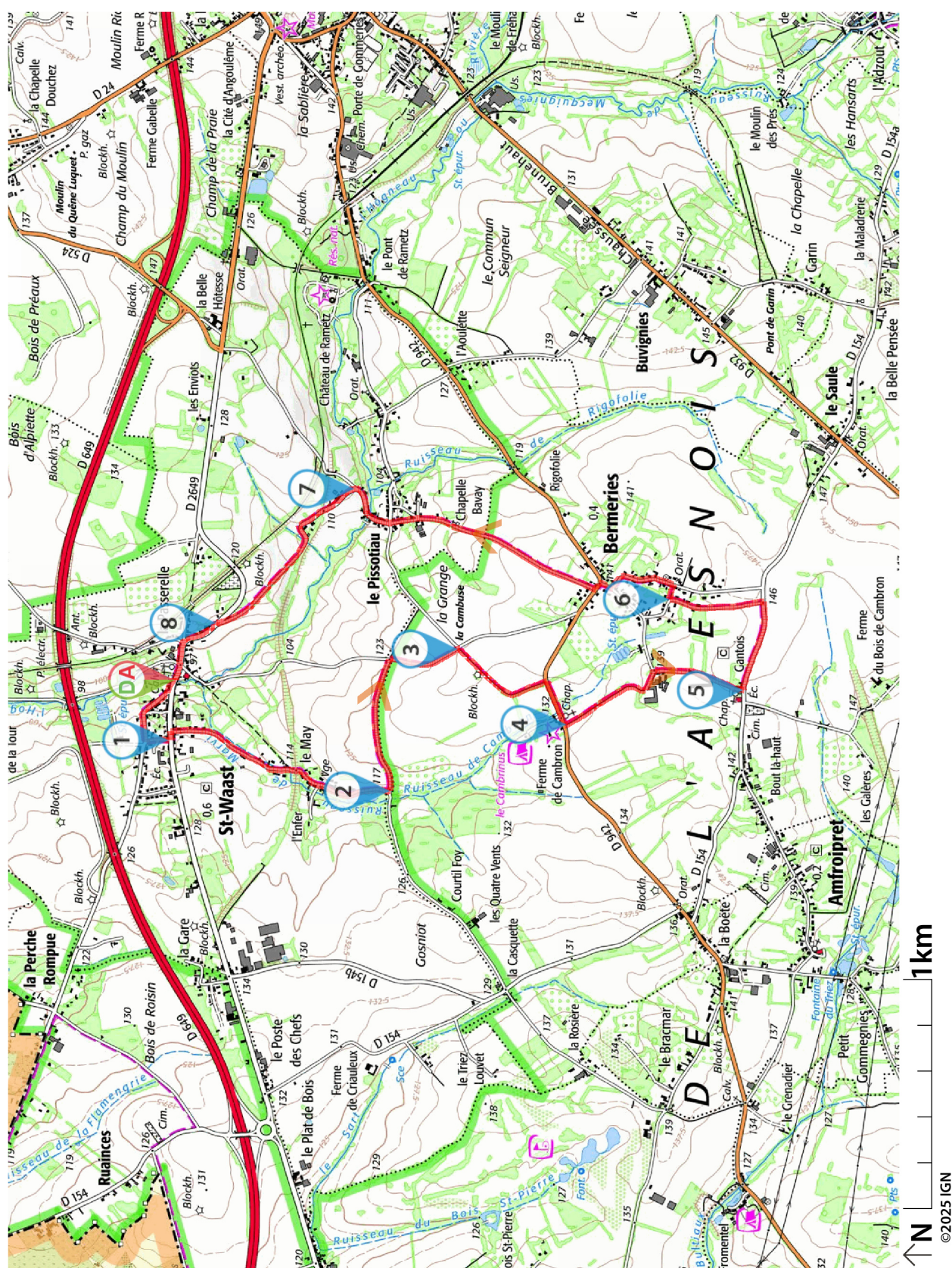
[Musée du marbre et de la pierre bleue de Bellignies](#)

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-pissotiau-a-saint-waast/>

En savoir plus :

Email : annie.trocin.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

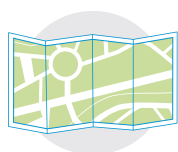
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



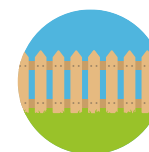
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



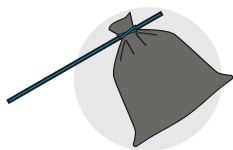
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.